

LA CONTRIBUTION ASSOCIATIVE Un premier bilan

Depuis 3 ans, le CPIE du Pays d'Aix anime auprès de ses 55 associations adhérentes la concertation associative dans le cadre de la Charte pour l'Environnement du Pays d'Aix. Aujourd'hui, il est en mesure de dresser un premier bilan globalement positif quant à l'intérêt et aux apports de cette démarche engagée par la Communauté du Pays d'Aix. En effet, force est de constater qu'aujourd'hui cette Charte, en apportant une certaine cohérence et lisibilité sur les enjeux environnementaux du Pays d'Aix, est un élément fédérateur de l'ensemble des acteurs de l'Environnement. En permettant à des acteurs aux stratégies parfois hétérogènes de se rencontrer, d'échanger, de débattre et d'ainsi progresser pour l'intérêt général, cette première phase de la Charte témoigne d'un début de « bonne gouvernance » écologique sur le territoire. En outre, elle permet d'affirmer l'importance, l'interdépendance et la complexité des enjeux écologiques que nous devons prendre en compte dès à présent.

Néanmoins, le CPIE estime que la marge de progrès est encore très significative et que la Charte telle qu'elle existe à ce jour comporte encore des faiblesses importantes. Lors des débats, les acteurs responsables de l'environnement et les citoyens regroupés en associations, ont relevé les points suivants :

- on constate à ce jour un important investissement de certains services de la CPA (Direction de l'Ecologie Urbaine, des Transports, des Déchets, Agriculture..) alors que d'autres secteurs d'activité restent relativement en retrait de la démarche.
- On peut aussi regretter la faible implication des responsables et acteurs au niveau communal qui semblent considérer trop souvent que l'environnement relève de la seule compétence intercommunale.
- Le décalage de programmation entre la mise en œuvre de la Charte et les documents de planification urbaine (SCOT et PLU...) est aussi un facteur qui limite pour l'instant son impact.
- Enfin, le processus d'évaluation de la Charte est apparu comme trop complexe et peu lisible, freinant ainsi l'appropriation de cette dernière par les acteurs et les citoyens...

C'est en s'appuyant à la fois sur ce constat positif, mais aussi en considérant que des progrès peuvent être encore réalisés que le CPIE souhaite poursuivre son implication et sa participation à la définition et la mise en œuvre de l'avenir de la Charte . Ses associations membres adhèrent à ce premier bilan et le complètent en formulant l'avis suivant.

AVIS DES ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA CONCERTATION

La perception générale de la mise en œuvre de la Charte

La Charte confirme les priorités recensées par les associations.

Présentée lors de la signature comme étant un chantier à moyen terme, au budget important et devant favoriser la mise en place du développement durable dans le Pays d'Aix, elle est néanmoins restée déconnectée de la perception des habitants du territoire. La portée des actions est difficile à évaluer ainsi que leur impact au niveau de la vie quotidienne.

Les sommes dépensées pour réaliser l'ensemble de la charte manquent de lisibilité.

La concertation associative a permis de constituer un terrain de discussion entre associations (55 au total). Dans ces échanges, l'analyse de difficultés rencontrées a fait émaner de nouveaux objectifs. Ainsi, les associations peuvent aujourd'hui plus précisément formuler des priorités et mieux évaluer l'importance d'un certain nombre de projets.

La Charte leur a aussi permis de prendre conscience de certains états préoccupants identifiés en Pays d'Aix (exemple : la pollution de l'air).

L'animation de la concertation par le CPIE a suscité une convergence d'idées et a contribué à une communication transversale.

L'implication des élus

Document validé par la Communauté d'Agglomération, la charte ne reflète pas pour autant la volonté individuelle des 34 communes. En conséquence, les communes ne semblent pas s'être appropriés la charte. Or, cette appropriation paraît essentielle. Car, sans un effet moteur donné par l'engagement de l'ensemble des collectivités locales, le citoyen s'engage plus difficilement.

Proposition : en plus de l'élu Environnement, identifier un référent Charte pour porter et mieux faire connaître la charte dans chaque commune.

Pour une meilleure lisibilité du document/de la démarche « Charte »

Devant la structure nécessairement complexe du document de la Charte (près de 50 objectifs différents, très grand nombre d'actions, peu de hiérarchisation), il semble important de « restructurer » le document. Cela contribuerait à une meilleure compréhension de la démarche « Charte ».

Propositions :

-des objectifs simples permettant de **s'identifier** avec le document charte.

-une **hiérarchisation** des actions afin de mieux identifier l'importance ou la priorité à donner à leur réalisation

-la définition de chaque action en terme d'objectifs visés : en comportant un cahier des charges mieux défini, des objectifs chiffrés, un calendrier de réalisation indiquant les étapes à suivre (exemple : tant de km de piste cyclable par an ; X hectares de forêts privées gérées en sylviculture durable...) et les critères d'évaluation dans le but de pouvoir mesurer la réalisation).

-une meilleure distinction entre actions publiques, associatives, ou d'établissements publics. Cela renforcera la lisibilité de la mise en œuvre de la Charte.

- un regroupement thématique qui met davantage en avant **le caractère transversal** de nombreux projets.

Vers un véritable suivi d'actions

Les associations n'ont pas la prétention de vouloir suivre l'ensemble des actions/objectifs inscrits dans la charte. A nouveau, elles rappellent leur volonté de suivre certaines actions qu'elles estiment prioritaires et sur lesquelles elles possèdent une compétence/connaissance, en particulier celles qui doivent s'accompagner de changements dans le comportement des citoyens, pour trouver leur pleine efficacité.

Elles souhaiteraient sentir davantage les pouvoirs publics s'appuyer sur les associations locales. Pour arriver à une réelle coopération, il est très souhaitable que les actions mobilisent l'ensemble des partenaires. En effet, les associations, étant en prise avec leurs adhérents, peuvent constituer un moyen utile dans la mise en place d'opérations (sensibilisation, information, communication)

Proposition : redéfinir le cadre dans lequel le CPIE et les associations doivent participer, dans le respect de la politique de concertation active.

Mieux communiquer autour de la Charte

En dehors des actions d'informations proposées par le CPIE, il existe peu de lieux publics d'information sur la Charte, elle-même peu (ou pas) connue du public.

Proposition :

Nécessité de **vulgariser** la Charte pour une meilleure prise en considération par la mise place de « relais info charte » dans chaque commune, avec des outils de communication moins institutionnels, plus clairs et simples, et des indications sur les moyens donnés à chaque citoyen de s'impliquer dans la mise en œuvre de la charte.

Mode d'évaluation

La méthodologie proposée pour l'évaluation de la charte semble être complexe et sujette à caution pour le grand public. Pour réaffirmer la volonté de faire s'approprier la charte par le plus grand nombre d'habitants, il semble incontournable de définir une méthode simple et claire.

En guise de conclusion, les associations souhaitent souligner leur volonté de poursuivre la collaboration et la participation à la mise en œuvre de la charte. Cela passe par une définition de nouvelles modalités de coopération, dans le souci d'une plus grande efficacité.